



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL2-DE

S²LO

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers présents : 32

31 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

2- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP), MODIFICATION DE LA REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT

La Ville des Herbiers a approuvé en 2007 le principe de mise en place du dispositif des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour la gestion pluriannuelle des investissements projetés.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. L'ouverture d'une AP s'effectue par délibération fixant le montant estimatif de la dépense. Ce montant peut être révisé à tout moment, selon les mêmes formes.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP/CP font l'objet chaque année d'un bilan d'exécution.

Au vu du calendrier d'exécution des travaux et des réalisations budgétaires, la répartition des crédits de paiement des AP/CP du groupe scolaire de la Métairie, du groupe scolaire Jacques Prévert et du pôle associatif doit être ajustée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération n°35 du 12 mars 2007 approuvant le principe de mise en place des AP/CP,

Vu la délibération n° 2 du 5 février 2024 approuvant la dernière situation des AP/CP,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu le débat d'orientations budgétaires 2025,

Vu le budget principal,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville du 2 décembre 2025,

Vu le rapport de Marietta BOONEFAES,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les modifications des autorisations de programme telles que présentées ci-dessous :

N° et intitulé de l'AP : 9201004 Rénovation GS de la Métairie	Montant global de l'AP	Montant des CP		
		Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2025)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025	2026
Répartition actuelle des CP	3 300 000,00	836 582,91	2 163 417,00	300 000,09
Modification proposée			-200 000,00	200 000,00
Montant corrigé des CP			1 963 417,00	500 000,09

N° et intitulé de l'AP : 9201005 Rénovation GS Jacques Prévert	Montant global de l'AP	Montant des CP		
		Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2025)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025	2026
Répartition actuelle des CP	2 091 786,00	387 565,05	1 504 221,00	199 999,95
Modification proposée			-500 000,00	500 000,00
Montant corrigé des CP			1 004 221,00	699 999,95

N° et intitulé de l'AP : 9201006 Construction du pôle associatif	Montant global de l'AP	Montant des CP		
		Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2025)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025	2026
Répartition actuelle des CP	3 500 000,00	133 808,53	2 866 192,00	499 999,47
Modification proposée			-1 000 000,00	1 000 000,00
Montant corrigé des CP			1 866 192,00	1 499 999,47

- autorise M. le Maire, ou la conseillère déléguée, à signer toute pièce relative à cette délibération.

Luc SOULARD
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



19 DEC. 2025

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le : 19 DEC. 2025

i